

Outre la discrimination raciale et religieuse, existe également le problème de la discrimination fondée sur les convictions politiques, c'est-à-dire le sionisme. J'ai pris connaissance de déclarations de certaines autorités chargées de l'application du boycottage arabe qui, tout en n'étant pas très claires, laissent supposer que le boycottage pourrait être discriminatoire envers les tenants du sionisme, qu'ils soutiennent activement ou non Israël. Il y a une grande différence entre la discrimination fondée simplement sur les convictions politiques de quelqu'un et celle dirigée contre une personne qui soutient activement Israël, soutien qui constitue la raison d'être avouée du boycottage arabe. La Loi canadienne sur les droits de la personne n'interdit toutefois pas la discrimination fondée sur les convictions politiques, même si quelques provinces canadiennes la condamnent. Il ne s'agit donc pas pour l'instant, de décider s'il faut interdire aux Canadiens de faire preuve de discrimination pour des motifs de convictions politiques en acceptant des clauses de boycottage, mais bien de décider s'il faut l'interdire dans toutes les transactions commerciales en général. Si le Parlement prenait une telle mesure, il appartiendrait à la Commission canadienne des droits de la personne de déterminer si les compagnies canadiennes acceptent des clauses de boycottage impliquant discrimination fondée sur les convictions politiques.

#### Relations bilatérales

Après avoir visité le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, je suis convaincu que les relations bilatérales entre le Canada et les pays de ces régions peuvent être considérablement étendues. Comme je l'ai dit plus haut, Israël et les pays arabes m'ont fréquemment fait part de leur désir de renforcer leurs liens d'amitié avec le Canada de même qu'ils m'ont confié à quel point ils apprécient nos compétences en matière de technique et de gestion. Nos associations francophones sont également utiles dans toute cette zone, principalement en Afrique du Nord.

Les vues optimistes que j'avance sur l'avenir de nos relations bilatérales sont fondées sur l'hypothèse qu'il sera possible d'aplanir les difficultés découlant du boycottage arabe de manière à entretenir un climat favorable au maintien de ces relations. Si j'ai adopté cette attitude, ce n'est pas parce que j'ai présumé des solutions qui seront apportées à la question du boycottage. J'ai en effet insisté plutôt sur le fait que les Canadiens adopteront une attitude ferme, quels qu'en soit les risques économiques, si des principes moraux sont mis en cause. J'adopte plutôt l'hypothèse d'une